

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 mai 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, JANICHON, BLANC, MICHAUD, MILLET, MANGUELIN, Mesdames, DECHAIX, DECHAVANNE, GUDET, CHAMBAUD

Excusés : Francis PESTELLE, Eliane ROGNARD

Pouvoir : Francis PESTELLE a donné pouvoir à Pierre MICHAUD

Secrétaire de séance : Nathalie DECHAVANNE

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Pascal MANGUELIN fait remarquer une erreur dans le Compte Rendu du conseil municipal du 26 mars dernier concernant les personnes présentes et excusées. Les corrections nécessaires seront apportées.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1419, A 1420 et A 1423 d'une superficie de 733 m², pour un montant de 120.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 685 d'une superficie de 801 m², pour un montant de 260.000 euros.

3) PLU

Dominique D'ALMEIDA rappelle que le conseil municipal du 26/03/2018 a approuvé par délibération la révision du PLU et la révision du zonage d'assainissement.

Suite à cette approbation :

- Un affichage en mairie de la délibération a été effectué le 05/04/2018
- Le dossier du PLU approuvé a été déposé en préfecture le 03/05/2018 pour le contrôle de légalité
- Un communiqué de Presse a été publié dans Le Progrès du 09/05/2018

Ces trois démarches ayant été faites le PLU révisé est applicable et donc exécutoire à compter du 10/05/2018. Dorénavant, toutes les demandes d'urbanisme qui seront déposées seront instruites au regard de ce nouveau PLU.

Concernant le contrôle de légalité, le Préfet a deux mois pour étudier le dossier ce qui porte jusqu'au 03/07/2018.

Les reprographies du dossier de PLU nécessaires pour la DDT et le service ADS notamment sont en cours chez Espace Copie de Bourg-en-Bresse, selon un devis total de 913,56 €. Ils seront ensuite transmis aux services.

La dernière facture de Mme Dally-Martin correspondant à la dernière phase de son intervention a été réglée (4327,62€).

La dernière étape de cette révision de PLU est maintenant de le mettre en ligne sur le site intitulé « Géoportail de l'urbanisme (GPU) », portail national permettant à chacun des utilisateurs potentiels un accès simple et rapide aux règles d'urbanisme en vigueur dans n'importe quelle commune du territoire français. Nous serons aidés pour cela par Axis Conseils et le SIEA.

Le Maire informe que d'ici la fin de l'année 2018 une décision sera prise par la Communauté de Communes de la Dombes concernant la compétence PLUi.

4) CONVENTION AVEC St-GERMAIN POUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CPINI

En fin d'année civile la commune de Marlieux comptabilise les frais de gestion du CPINI et fait la répartition entre les communes de Marlieux et Saint Germain sur Renon au prorata de leur nombre d'habitant. A partir de cette année la trésorerie exige qu'une convention soit passée entre les deux communes pour préciser les conditions de cette répartition. **Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire pour signer cette convention.**

5) DEMANDES DE SUBVENTION

Valérie MULTON présente les demandes de subvention ci-dessous :

- L'association Marlieux Jeux avait fait une demande de subvention de 120€ pour l'achat d'un jeu de Backgammon nécessaire pour son intervention en périscolaire et son activité associative. Pour percevoir une subvention, l'association a dû demander un numéro de SIRET et ouvrir un compte bancaire ce qui a engendré des frais absorbant en partie la subvention acquise. D'où une nouvelle demande s'élevant à 300€. **Après délibération le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 120€ à Marlieux Jeux.**
- Tennis club de Marlieux : il est rappelé que la commune a financé à hauteur de 5700€ sur 2 ans la rénovation des cours de tennis. Un entretien annuel de ces cours s'avère nécessaire et s'élève à 1800€. Après discussion il est décidé que Pierre MICHAUD rencontre les responsables du tennis club pour trouver une solution éventuellement avec Saint-André-de-Corcy qui a les mêmes terrains et possède la machine permettant de faire l'entretien (possibilité de mutualisation).
- Le football club Dombes Bresse né de la fusion des 3 clubs Châtillon-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames et Saint-Trivier-sur-Moignans fait une demande de participation financière. Sur les 255 jeunes licenciés 6 sont de Marlieux. **Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide de 10€/enfants de Marlieux licenciés soit 60€ au total.**
- Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est géré depuis 2015 par le Département. Il constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et permettre de trouver un logement adapté d'accompagnement social lié au logement. Le Département de l'Ain propose de maintenir à 0,30€/habitant la base de contribution volontaire de chaque commune, soit 330€ pour Marlieux. Il est rappelé que la communauté de Communes de la Dombes a participé au FSL, en 2017, à hauteur de 5943,90€ et que le FSL sur l'année 2017 a permis l'attribution de 189 aides en direction des ménages de la CCD pour un montant total de 67 197€. **Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au FSL.**

6) POINT SUR LES LOGEMENTS

Le Maire remercie Michel ALBERTI pour les travaux engagés et terminés dans l'appartement de l'école maternelle. Michel ALBERTI informe le conseil municipal du coût total de ces travaux soit 9.956,16€. Ce montant ne tenant pas compte du temps de travail des employés communaux, David, Laurent et Nathalie.

Stéphane LAPALUD prend la parole pour faire le point sur les dernières attributions des logements communaux. Il indique que tous les appartements communaux sont loués actuellement.

Le Maire remercie Stéphane pour le temps passé à gérer les visites et les états des lieux. Il rappelle qu'il reste toujours à régler la destination du rez-de-chaussée de la Résidences des Platanes, les annonces faites sur le site de la commune et par Gestion et Patrimoine de la Dombes n'ayant apporté aucun résultat, il propose de prendre les conseils d'un architecte.

7) POINT SUR LES TRAVAUX

- La crèche : les travaux se sont arrêtés pour des raisons de sécurité liées à l'utilisation d'une grue à proximité des lignes électriques aériennes.
- L'entreprise SOBECA a terminé dans les délais les travaux d'enfouissement des réseaux.
- Le parking de la Gare : le début des travaux est prévu pour juillet.
- L'Antenne : Une tranchée a été faite jusqu'à l'emplacement de la future antenne pour son alimentation électrique.
- La STEP : l'idée que le 1^{er} étage de la STEP actuelle est utilisable pour la nouvelle STEP a été confortée par les analyses de sous-sol et l'étude altimétrique.
Les demandes de subventions vont être faites.

8) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Bilan des compétences (conseil communautaire du 17 mai) : un document récapitulatif sera transmis aux conseillers municipaux. La CCD avait repris toutes les compétences détenues par les 3 anciennes communautés de communes avant la fusion. L'objectif de ces votes sur les compétences est de définir clairement les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives détenues par la CCD.

Les compétences optionnelles qui sont rendues aux communes sont :

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- Enfance – jeunesse

Les compétences facultatives rendues aux communes sont :

- Financement d'intervenants en milieu scolaire dans les écoles de la CCD
- Mise en place d'un transport en direction des équipements du centre social de Chalamont et du complexe sportif intercommunal de Chalamont.

Le Maire propose de solliciter la venue de Jean-François BOURDEAU (Directeur Général des Services de la CCD), lors d'un prochain conseil municipal, pour une présentation des compétences de la CCD.

9) COMPTE RENDU DES REUNIONS

Le Maire fait part du compte rendu de réunion du syndicat des eaux Renon - Chalaronne et évoque la stabilité du prix de l'eau soit 31 € pour la part fixe et 0,73 €/m³ pour la part variable. La création du syndicat mixte fusionné prendra effet au 01/01/2019.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Bibliothèque municipale :
Le Maire informe le Conseil qu'une convention va être signée avec le département pour améliorer le fonctionnement de la bibliothèque.
Un nouveau règlement est proposé au conseil municipal qui le valide à l'unanimité.
Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.
- Convention d'occupation du domaine public :
Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public sera signée avec l'Auberge Roger la Grenouille représentée par Monsieur Roger Plagnard .
Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public à savoir le trottoir et une partie de la rue Janin.
Ce contrat est conclu pour une période limitée du 1^{er} juin au 30 septembre jusqu'à 23 heures.
A l'unanimité, Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

- Problème des poubelles place du Marché :
Pierre Millet fait remarquer qu'il faut impérativement régler le problème des poubelles place du marché.
Un courrier sera envoyé à la Semcoda pour la gestion de leurs poubelles et un affichage va être apposé en vue du déplacement le lieu de ramassage (Dépose minute devant la boucherie) .
- Modification des statuts du SIEA :
le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer la délibération validant le changement de statut du SIEA.
- Commission voirie (élagage) :
Pascal Manguelin et Patrick Janichon sont chargés de faire le tour de la Commune afin de répertorier les problèmes éventuels d'élagage.
- Commission emploi :
La Commission emploi est convoquée le lundi 4 Juin à 18 heures pour étudier la suite à donner au contrat de Monique Lepomby et de David Gallet
- Commission urbanisme :
Prochaine réunion 24 mai 2018 à 9 Heures
- Remerciements :
Le Maire remercie la Commission Fleurissement et les bénévoles qui ont contribué au Fleurissement de la Commune particulièrement réussi.
Lecture de la carte postale de Fabien MICHAUD qui remercie la commune pour sa subvention.
- Prochain conseil municipal : 15/06/2018 à 19H00

La séance est levée à 22 heures30